

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916) du

LUNDI 16 OCTOBRE 1916

M. le curé Cuylits a été arrêté à nouveau (1) et condamné à 500 marks d'amende et six semaines de prison. Tous les mercredis, pendant la messe célébrée pour nos soldats défunts, il exposait, devant le catafalque, les drapeaux français, anglais et belge réunis en faisceau.

Le jour de la fête nationale, 21 juillet dernier, le même trophée séditionnel fut arboré. Mandé à la «*Kommandantur*», M. Cuylits s'entendit accuser de s'être livré à des manifestations interdites et quelques jours plus tard le tribunal militaire le bouclait à Saint-Gilles.

Son vicaire, M. Davidts, annonce aux fidèles l'arrestation du pasteur de la paroisse : «*Les Allemands – dit-il – nous interdisent d'arborer les couleurs nationales. Nous devons céder à la force. Mais nous garderons ces couleurs dans nos murs jusqu'au jour de la victoire et alors nous les arborerons à nouveau triomphalement* ».

M. Davidts est immédiatement amené à la «*Kommandantur* ».

(1) Voir 28 mars 1915